



Plateforme Electorale des OSC du Bénin

"Citoyen, Veille et Contribue"

Composante mise en œuvre par



Déclaration : Privilégier l'inclusivité pour un Code électoral stable

La Plateforme Electorale des Organisations de la Société Civile coordonnée par WANEP Bénin suit avec un intérêt soutenu l'évolution de l'actualité politique concernant les défis de l'organisation des élections générales de 2026. Elle a pris connaissance de la décision 24-001 du 04 janvier 2024 par laquelle la Cour Constitutionnelle invite « *l'Assemblée nationale à modifier le code électoral pour, d'une part, rétablir l'égalité du pouvoir de parrainer à l'égard de tous les maires et, d'autre part, rendre conformes à l'article 49 de la Constitution, les dispositions de l'article 142, alinéa 6 de la loi n°2019-43 du 15 novembre 2019 portant code électoral* ».

Elle salue la dynamique des débats, invite les députés à demeurer dans le même esprit que les Sages et à mettre en place, pour la relecture du code électoral, un cadre de dialogue inclusif et participatif qui intègre les attentes des citoyens en vue de son amélioration.

Toutefois, la Plateforme électorale voudrait attirer l'attention de la classe politique et de l'ensemble des citoyens sur les risques que comportent l'instabilité, la fluctuation et la fragilité des lois, notamment la loi électorale qui connaît des modifications récurrentes à chaque cycle électoral. Les conséquences de cette instabilité au sein de nos communautés depuis 2019 ne doivent pas être occultées.

C'est pourquoi la Plateforme électorale des OSC du Bénin rappelle aux acteurs habilités que la mise en œuvre d'un cadre de relecture plus inclusif où toutes les parties prenantes sont impliquées et leurs avis pris en compte, contrairement à la méthodologie utilisée en 2019, contribuerait à disposer, pour l'avenir et de façon plus durable, d'un code électoral qui fait l'unanimité et permettra de prévenir toute impasse susceptible de perturber le bon déroulement des processus électoraux au Bénin en général et celui de 2026 en particulier. La société civile pourra alors faire de l'éducation électorale, renforcer les actions relatives aux valeurs citoyennes et accomplir son travail citoyen de monitoring sur la base d'un Code électoral stable.

En tout état de cause, la Plateforme électorale réitère sa pleine disponibilité à contribuer qualitativement à la relecture du code et empruntera à juste titre les voies citoyennes idoines pour ce faire.

Pour finir, la Plateforme salue le dynamisme des Institutions de la République et de l'ensemble des acteurs engagées à renforcer la vitalité de notre démocratie et les encourage à continuer d'œuvrer pour la stabilité et la paix dans notre pays.

Fait à Godomey, le 22 février 2024



Fatoumatou BATOKO ZOSSOU,
Présidente